

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
AU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MAI 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence :

Monsieur Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT , Aminata DIALLO, Gérard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristine MORAIS, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBoucQ, Véronique BRUNATI.

Guy MALANDAIN de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-117 incluse

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Aminata DIALLO

Fouzi BENTALEB représenté par Murielle BERNARD

Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE

Housseem DHAOUADI représenté par Alinéor EBLING

Saïd DSOULI représenté par Pierre BASDEVANT

Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI-OUHARZOUNE

Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY

Aurélien PERROT représenté par Gérard GIRARDON

Maxime VELAY représenté par Colette PARENT

Benoît CORDIN représenté par Patrick LEBoucQ

Anne CLERTE-DURAND représentée par Monsieur Guy MALANDAIN de la délibération n°43 à la délibération n° 2024-72 incluse

Absents : Mme GOMILA, M. NASROU, M. KAMLI, Mme BARONE,

Guy MALANDAIN de la délibération n°2024-41 à la délibération n°2024-42 incluse

Anne CLERTE-DURAND de la délibération n°2024-41 à la délibération n°2024-42 incluse

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN – Nahida AOUSTIN – Zouhir AGHACHOUI – Jules CHAMOIX
– Nelly LOUIS – Zaïr AMARI – Chantal MONNIER

Le Conseil municipal,

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à : 18 H 05

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
41	Relevé des décisions du n°2024-29 au n°2024-57 incluse.	Approuvé à l'unanimité
42	Approbation du procès verbal du 26 Février 2024	Approuvé à l'unanimité
43	Modification de la délibération n°2021-135 du 25 octobre 2021 portant sur la commission municipale Finances, Développement économique, urbanisme, travaux	NPPV : M. MALANDAIN – Mme CLERTE-DURAND Contre : Mme BRUNATI Abstention : Mme BELHOUT Approuvé à la majorité de 31 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention(s), 2 NPPV
44	Modification de la délibération n°2021-149 du 25 octobre 2021 portant sur la modification d'une désignation d'un représentant à l'école maternelle Auguste Renoir et dans le conseil d'administration du lycée Henri Matisse	Abstention : Mme BRUNATI – Mme BELHOUT NPPV : Mme CLERTE-DURAND – M. MALANDAIN Approuvé à la majorité de 31 voix pour, 2 abstention(s), 2 NPPV
45	Modification de la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur l'installation de la commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de de cette commission.	NPPV : M. MALANDAIN – Mme CLERTE-DURAND Abstentions : Mme BELHOUT – Mme BRUNATI Approuvé à la majorité de 31 voix pour, 2 abstention(s), 2 NPPV.
46	Adhésion à la centrale d'achat "SIPP'n'CO"	Approuvé à l'unanimité

47	Etablissement d'un groupement de commandes permanent entre le CCAS et la commune	Approuvé à l'unanimité
48	Modification des tarifs de la Halle Culturelle La Merise.	Approuvé à l'unanimité
49	Modification des tarifs du conservatoire de musique et de danse	Approuvé à l'unanimité
50	Attribution d'une subvention à l'association AMILIT assortie d'une convention pluriannuelle pour une résidence d'artiste sur le territoire de Trappes	Approuvé à l'unanimité
-	Avis défavorable du Conseil municipal concernant la note de pétition rectificative de la durée et du périmètre demandé du permis exclusif de recherche (PER), dit "Permis de Bois d'Arcy"	Cette délibération a été reportée
51	Adoption de l'avant-projet de création d'un pôle des services publics des Merisiers	Approuvé à l'unanimité
52	Approbaton de l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle "action cœur de ville 2 période 2023-2026"	Approuvé à l'unanimité
53	Convention de mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners"	Approuvé à l'unanimité
54	Demandes de subventions pour les projets pédagogiques des écoles	Approuvé à l'unanimité

55	Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Secrétaire général	Abstentions : Mme CLERTE-DURAND - M. MALANDAIN Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 2 abstention(s).
56	Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Référente carrière paie et dossiers transversaux	Abstentions : Mme CLERTE-DURAND - M. MALANDAIN Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 2 abstention(s)
57	Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Responsable pôle carrière paie	Abstentions : Mme CLERTE-DURAND - M. MALANDAIN Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 2 abstention(s).
58	Mise à jour du tableau des emplois	Approuvé à l'unanimité
59	Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).	Approuvé à l'unanimité
60	Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire	Approuvé à l'unanimité
61	Règlement intérieur de la piscine Jacques Monquaut	Approuvé à l'unanimité
62	Approbation du règlement général d'utilisation des équipements sportifs municipaux	Approuvé à l'unanimité
63	Acquisition d'un bien immobilier sis 33 avenue Paul Vaillant Couturier	Approuvé à l'unanimité

64	Acquisition d'un commerce et d'un logement sis 83 rue Jean Jaurès	Approuvé à l'unanimité
65	Mise en place de servitudes, déclassement du domaine public, modification et rétrocession de l'assiette foncière du programme immobilier sise avenue Carnot et rue Jean Jaurès-section BD n°18-21-22,220 et 221	Approuvé à l'unanimité
66	Fixation des Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2025	Approuvé à l'unanimité
67	Trappes - Saint-Quentin-en-Yvelines - Projet de Renouvellement Urbain du NPNRU - Quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation - Approbation de l'avenant n°1 de l'accord de consortium - Annexe à la convention de financement ANRU+	Abstention : Mme BRUNATI Approuvé à la majorité de 34 voix pour, 1 abstention(s).
68	Subvention exceptionnelle - Amicale de locataires "Amicale locataires Eugénie Cotton de Trappes".	Approuvé à l'unanimité
69	Subvention exceptionnelle - Amicale de locataires "Association Amicale des locataires de la résidence Pasteur Martin Luther King"	Approuvé à l'unanimité
70	Renouvellement de l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS MÉDITERRANÉE	Abstentions : M. CORDIN – M. LEBOUQC Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 2 abstention(s)
71	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Break en tête"	Approuvé à l'unanimité

72	Versement d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire français Trappes solidaire avec la population palestinienne	Approuvé à l'unanimité
-	Voeu relatif à la mise en place expérimentale du dispositif de soutien aux agentes souffrant de règles incapacitantes de la ville de Trappes	-

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15

Publié pour affichage sur le site de la ville le **29 MAI 2024**

Pour extrait certifié conforme
Trappes, le 28 MAI 2024

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali RABEH